

**ARRETE n° 23-AT-1081
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0974**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE.

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
**rue Mac Mahon et rue Louis
Lecuyer
du 01/12/2023 au 22/12/2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0974 en date du 14/11/2023,

Considérant que les travaux ont pris du retard

Votre correspondant :

ARRÊTE

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PL/CN
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0974 du 14/11/2023, portant réglementation de la circulation rue Mac Mahon et rue Louis Lecuyer, sont prorogées jusqu'au 22/12/2023.

Article 2 : Madame Elodie VERDOL (SPIE CityNetworks) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 1 décembre 2023
Le Maire de NANTERRE



Raphaël ADAM

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Madame Elodie VERDOL (SPIE CityNetworks) elodie.verdol@external.spie.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.